

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 18H11, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 20 novembre 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 24

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : François MAS

Présents :

DRFIP : Mme POULAIN Audrey, Conseillère aux décideurs locaux.

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, NAVAILS Marine, Comptable, ROBERT Elisabeth, Responsable ressources humaines.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, DUVAL Viviane, FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDE Thierry), CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude), Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (donne pouvoir à MOTHES Christophe) / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry (donne pouvoir à BOUTY Gilbert) / Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LAMARCHE Alexandre (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MERCIER Bastien, MIQUEU Christophe.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe / / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick / Communauté de communes du Pays Foyen : LACHAIZE Yolande, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam.

Le Président informe les délégués suppléants présents que compte tenu de l'absence de titulaires dans leur CDC, ils peuvent participer au vote.

François MAS est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe les membres du Comité Syndical du changement de délégués au sein de la CDC de Castillon Pujols :

- Au niveau des délégués titulaires : M. Bernard BOUCHON est remplacé par M. Christophe QUEBEC
- Au niveau des délégués suppléants : M. Robert HARDY est remplacé par M. Jean-Claude GUILLAUME

Le Président déplore l'accident de la route qui est intervenu avec un camion de collecte de la COVED ayant entraîné le décès de la conductrice arrivant en face ; Mme LAVIGNAC s'est rendue aux obsèques.

Point n°1 : Panneaux photovoltaïques Rimons

Le Président rappelle le contexte, les travaux supplémentaires annoncés par Antéagroup dû aux déchets apparents et l'approbation du bureau pour l'installation des panneaux photovoltaïques de Rimons. Le coût des travaux est estimé à 763 000€.

Il rappelle que Total s'était engagé à prendre en charge des travaux de mise en conformité à hauteur de 250 000€ et payer la somme de 600 000€ au lancement de l'opération or à ce jour, il ne prend plus en charge les travaux préalables mais offre 850 000€ au démarrage, la somme versée couvrirait les frais à avancer.

Les membres du bureau qui s'est tenu le mardi 12 novembre ont autorisé le dépôt du permis de construire pour le projet.

Un délégué souhaite sensibiliser le comité syndical sur la validation du projet car dans sa commune, un projet similaire a été étudié sur une gravière (site privilégié) mais rien n'est fait à ce jour depuis de nombreuses années.

Le Président précise que le site de Rimons est également un site protégé.

Un autre délégué s'interroge sur la recevabilité de l'électricité par Enedis et la proximité du poste source afin de ne pas générer de travaux supplémentaires pour le raccordement.

M. MICHEL lui confirme que le poste source se trouve à Auriolles.

Le Président précise que certains délégués ne laisseront pas la situation de la décharge en l'état maintenant qu'ils connaissent les travaux nécessaires pour la mise en conformité. La mise en service devrait avoir lieu en octobre 2027.

Un délégué s'interroge sur la longueur du projet, le Président en convient et lui rappelle que le projet est en cours depuis 2021.

M. MAS souhaite connaître la prise en charge de l'entretien du site après la pose et le Président lui confirme que la charge revient au locataire.

Le Président précise que les attentes exactes de la DREAL seront connues après le dépôt du permis de construire.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser :

- TOTAL ENERGIE à déposer le permis de construire,
- Le Président à signer tout acte et document nécessaire.

Résultat du vote :

Pour : 28 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 02 voix

- Le Comité Syndical autorise, à la majorité :
 - TOTAL ENERGIE à déposer le permis de construire,
 - Le Président à signer tout acte et document nécessaire.

Point n°2 : Provision financière pour risque

Le Président informe les délégués qu'une provision pour risque d'une hauteur de 740 000€ doit être passée au vu des travaux à effectuer sur le site de Rimons dans le but d'installer des panneaux photovoltaïques.

La provision serait passée à 100% en 2024 au compte 6875 – Dotation aux provisions pour risques et charges.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question.

Vote pour :

- Approuver la provision pour risques et charges de travaux telle que définie dans son principe et dans son montant.
- Décider d'ouvrir les crédits nécessaires dans une décision modificative au chapitre 68/compte 68/75– Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles à hauteur de 740 000 €.

Résultat du vote :

Pour	: 30 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité,
 - Approuve la provision pour risques et charges de travaux telle que définie dans son principe et dans son montant.
 - Décide d'ouvrir les crédits nécessaires dans une décision modificative au chapitre 68/compte 68/75– Dotation aux provisions pour risque et charges exceptionnelles à hauteur de 740 000 €.

Point n°3 : Recyclerie

Le Président informe le Comité Syndical que suite à la nouvelle restitution d'ANTEA le montant des travaux de la Recyclerie de Pessac sur Dordogne s'élève à ce jour à 2.7 millions d'euros.

Ce nouveau budget a été évoqué au bureau du 12 novembre, celui-ci, compte tenu du coût trop élevé s'est orienté sur de nouvelles pistes, en décidant d'ouvrir une Recyclerie sur Pineuilh et une autre sur La Réole avec une réhabilitation modifiée de Pessac sur Dordogne.

M. MARTY Bruno, maire de LA REOLE, a été approché par une société pour un local disponible dans la zone de Frimont. Après une visite des lieux par le Président, le responsable recyclerie, le responsable travaux, le maire de LA REOLE, les services de la commune sont à l'œuvre pour étudier les mises en conformité nécessaires (ERP, incendie) pour l'ouverture, obtenir des devis qui pourraient permettre une renégociation du prix d'achat avec le vendeur. La proposition actuelle se monte à 495 000€.

Le site est proche de la déchetterie ce qui permettrait des apports rapides ou en direct, un agent habitant non loin pourrait faire le relais et une partie du bâtiment pourrait accueillir des associations locales.

Pour le site de Pineuilh, il n'y a pas trop de travaux à prévoir pour une installation la plus rapide possible. Une location est envisageable dans un premier temps pour gommer les délais administratifs liés à l'achat, ce qui entraînerait une interruption de la vente d'environ 6 mois. Le prix de vente actuel est de 350 000€.

Une prise de contact a été effectuée avec M. ROBERT, Président de la CDC, pour les déclarations préalables. La seule difficulté est la position du local dans une zone pavillonnaire.

Un délégué intervient en rappelant que le travail se fait en journée et ne devrait pas déranger les habitants.

Le Président informe l'assemblée que le permis de construire de la Recyclerie de Pessac/Dordogne a été refusé par le SDIS. L'agent chargé de la sécurité à l'USTOM a établi une note sensibilisant l'ensemble des élus sur l'état actuel des locaux qui représente un danger pour les clients et les salariés.

A ce jour, le Président ne connaît pas le devenir de la Recyclerie, son but initial était la rénovation pour mise aux normes et de créer une zone pédagogique afin de sensibiliser sur le trajet des déchets. Il rappelle que l'USTOM a obtenu une subvention pour ce projet.

Par ailleurs, il faut prendre en compte que la conteneurisation étant abritée dans ces locaux, une solution est à trouver pour ce service.

L'ensemble de ces opérations permettrait de limiter la dépense globale pour les 3 sites à environ 3 millions d'euros.

M. MAS s'interroge sur la pertinence de ces dépenses pour une zone pédagogique alors que l'Eco pôle de Vélignes à environ 7 km propose les mêmes services.

Le Président rappelle que la conteneurisation doit trouver des locaux, cela n'annule pas le projet de la Recyclerie dans la totalité mais demande un remaniement ; l'arrivée prochaine d'un directeur technique permettra de développer la cohésion du travail avec les mairies et les partenaires locaux (ARDS ou Castilab avec qui on travaille déjà). De plus, un cabinet d'étude a été retenu pour ce projet, ce qui signifie que l'arrêt total du projet entraînerait des pénalités.

Le Président informe que la commune de Sainte Foy a proposé un local de 700m² à 75 000€ avec la toiture à refaire et d'autres travaux mais la proposition est arrivée trop tard pour être examinée.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour valider :

- L'achat du local de Pineuilh
- L'achat du bâtiment de la Réole
- L'inscription des crédits au budget

Résultat du vote :

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide :

- L'achat du local de Pineuilh
- L'achat du bâtiment de la Réole
- L'inscription des crédits au budget

Point N°4 : Provision pour dépréciation des créances

M. CHUCHE présente la provision pour dépréciation des créances, la reprise des provisions antérieures et rappelle la règle retenue par l'USTOM pour ces dépréciations.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- L'ouverture des crédits de dépense nécessaires au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » pour la somme de 35 066 €,
- L'ouverture des crédits de recettes nécessaires au compte 7817 « Reprise sur dépréciations des actifs circulants » pour la somme de 25 251€ (provision fin 2023)

Résultat du vote :

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, vote :
 - L'ouverture des crédits de dépense nécessaires au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » pour la somme de 35 066 €,
 - L'ouverture des crédits de recettes nécessaires au compte 7817 « Reprise sur dépréciations des actifs circulants » pour la somme de 25 251€ (provision fin 2023)

Point N°5 : Décision modificative n°2

M. CHUCHE présente la décision modification n°2 d'un montant de 805 066€ et précise que cela inclut :

- La provision pour risques et charges liée au projet des panneaux photovoltaïques de Rimons à hauteur de 740 000€,
- La régularisation de titres trop appelés en 2014 et 2015 à hauteur de 190 000€,
- La provision pour dépréciation des créances à hauteur de 35 066€.

Ces charges viennent se solder par :

- Un prélèvement sur les dépenses imprévues à hauteur de 60 000€,
- Une diminution des dépenses au chapitre 012 à hauteur de 100 000€,
- Une recette de vente des matériaux supérieures aux prévisions à hauteur de 139 815€,
- Un liquidatif CITEO 2023 supérieur aux attentes à hauteur de 440 000€,
- Des recettes de RI supplémentaires à hauteur de 200 000€,
- La reprise de la provision pour créances douteuses de 2023 à hauteur de 25 251€.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour la validation de la décision modificative n°2.

Résultat du vote :

Pour	: 30 voix
Contre	: 00 voix
Abstention	: 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la décision modificative n°2.

Point N°6 : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

M. CHUCHE informe l'assemblée que pour l'élaboration de ce ROB, l'inflation générale a été réduite comparée à l'an dernier mais l'inflation sur les charges de personnel a été conservée, les charges financières tiennent compte de l'emprunt de 700 000€ en précisant que les taux d'emprunt sont à la baisse.

Le ROB de l'année passée prévoyait des stratégies telle que le sur tri (abandonné par manque de moyens) et la mise en œuvre de la politique biodéchets. A été intégré le déploiement réduit de 6 points d'apport volontaire au lieu de 10 et le transfert de tonnages collectés entre le porte à porte et l'apport volontaire.

Arrivée de M. MIQUEU à 19h14.

- 25 présents

M. CHUCHE estime le résultat de fin d'année entre 700 et 800 000€ malgré l'augmentation des charges. Cependant une prudence est opérée sur les subventions vu le nombre de projets en attente.

Mme POULAIN, Conseillère aux décideurs locaux, souligne qu'une minimisation des recettes est stratégique et préférable.

1- Le résultat prévisible de l'USTOM en FONCT. au 31/12/2024 :

(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs				Projection N
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA proj.2024
DEPENSES						
011	Charges Générales	865	990	1 209	1 229	1 547
	611-Marchés de prestations administratives	0	109	93	255	214
	611-Marchés de coll./transp./trait. hors TGAP	5 091	5 492	5 625	5 370	5 529
	611-T.G.A.P.	249	434	546	627	694
	Sous-Total 011 :	6 205	7 024	7 474	7 481	7 984
012	Charges de Personnel	2 184	2 136	2 316	2 538	2 696
65	Autres charges de gestion courante	42	80	60	70	79
66	Charges Financières	92	88	79	71	71
66	Intérêts nouveaux emprunts	0	0	0	0	0
67	Charges Exceptionnelles	28	17	16	38	207
68	Provisions pour risques et charges	0	5	0	25	795
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
042	Dotations aux amortissements/Cession	720	773	1 550	944	863
023	Virt à la section de fonctionnement	0	0	0	0	0
	TOTAUX :	9 272	10 093	11 495	11 167	12 695
(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs				Projection N
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA proj.2024
74	CDC- appels RI	7 782	8 842	9 358	9 330	9 930
	SUBVENTIONS Filières valorisation	1 254	954	938	1 401	1 831
	SUBVENTIONS (Ademe, TOTAL)	33	0	0	30	196
	Remboursements sur CAE	52	85	95	101	80
	Sous-T total 74 :	9 121	9 880	10 391	10 863	11 967
70	Produit de services de l'USTOM	347	491	463	448	400
70	Revente de matériaux	294	788	975	573	700
013	Remboursements s/ rémunérations	104	19	63	38	43
75	Autres revenus dont Recyclerie	185	275	336	223	140
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	14	83	276	109	32
78	Reprise sur amort. & provisions	0	0	0	0	0
042	Opération d'ordre entre sections	173	173	179	179	179
002	Solde cumulé reporté					
	TOTAUX :	10 238	11 709	12 683	12 432	13 461
	Résultat de fonctionnement de l'année N	967	1 617	1 188	1 265	766
	Solde d'exécution N	2 675	4 291	5 418	6 683	6 648
	FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	-61	0	-800	-500

011: Augmentation de 6,7%

012: Augmentation de 6,2%

Elts exceptionnels: 1M€

Dép.: Augment. de 1.528 K€

Soit +526 K€ (+4,7%) hors elts exceptionnels)

74: Augmentation de 1.104 K€ (+10%)

70: augmentation de 7,7%

75: baisse de 30%

Rec: Augment. de +1.029 K€ (+8%)

R = - 500 K€ (- 40%)

2- Le resultat prévisible de l'USTOM en INVEST au 31/12/2024 (incluant RAR) :

(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs				Projection N
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA proj.2024
DEPENSES						
16	Emprunts et assimilés	304	310	316	323	330
16	Rembt capital nouveaux emprunts	0	0	0	0	0
204	fonds de concours	0	0	0	0	0
20	Immobilisations Incorporelles	50	47	61	48	238
21	Immobilisations Corporelles	416	596	571	1 044	1 455
23	Immob.en cours (Opérations en cours)	357	27	18	0	1 102
21	Immobilisations Opérations bio déchets	0	0	0	0	76
27	Cautions et emprunts	0	236	200	0	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections	173	173	179	179	179
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	0	0
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	0	0	122
	TOTAUX :	1 346	1 410	1 545	1 593	3 379
RECETTES						
13	Dotations et Fonds de réserve	0	91	61	0	800
16	emprunts et assimilés	20	256	0	0	700
23	remboursements sur retenues de garanties	0	0	0	0	0
040	Amortissements	720	773	1 550	944	863
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	0	0
021	Virt de la SF/ affectation de résultat en SI	0	0	0	800	500
	TOTAUX :	786	1 142	1 811	1 745	2 863
	Résultat d'investissement de l'année N	-559	-268	266	151	-515

Dépenses d'équipement 2,871 M€, dt RAR= 2,0 M€
- St Magne = 1,1 M€,
- autres = 0,9 M€

Pas d'éléments exceptionnels

Affect. du Résultat 2023

Emprunt en RAR

Besoin prévisible de financement de la section d'investissements

M. CHUCHE présente la prospective 2023-2027 en investissement et en fonctionnement et précise que le résultat sera négatif en 2027 de -72 000€.

4- Prospective 2023-2027 FONCT: projection sans augmentation de la grille

SCENARIO PROSPECTIF 2023-2027 avec DEPLOIEMENT PAV //								0.00% par an	
(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs				Projection N	Prospective FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027
DEPENSES									
011	Charges Générales	885	990	1 209	1 229	1 547	1 578	1 610	1 642
	811.Marchés de prestations administratives	0	109	93	255	214	220	227	234
	811.Marchés de coll.transp./trait. hors TOAP	5 091	5 492	5 625	5 370	5 529	5 808	6 126	6 453
	811.T.G.A.P.	249	434	548	627	694	755	747	740
	Sous-Total 011 :	6 205	7 024	7 474	7 481	7 984	8 359	8 710	9 069
012	Charges de Personnel	2 184	2 136	2 316	2 538	2 696	2 884	2 935	3 009
65	Autres charges de gestion courante	42	50	50	70	70	83	87	91
66	Charges Financières	92	88	70	71	71	73	65	51
66	Intérêt nouveaux emprunts	0	0	0	0	0	18	43	83
67	Charges Exceptionnelles	28	17	10	38	207	50	50	50
68	Provisions pour risques et charges	0	5	0	25	725	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Dotations aux amortissements/cession	720	773	1 550	944	863	1 000	1 000	1 000
023	Virt à la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX :	9 272	10 093	11 495	11 167	12 695	12 446	12 891	13 343
(Données expr. en K€)		Comptes administratifs				Projection N	Prospective FONCTIONNEMENT		
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027
74	CCDC appels RI	7 782	8 842	9 358	9 330	9 930	9 843	9 242	10 041
	SUBVENTIONS Filiales valorisation	1 254	954	938	1 401	1 831	1 500	1 500	1 500
	SUBVENTIONS (Adems, TOTAL)	33	0	0	30	158	60	35	0
	Remboursements sur CAE	52	83	95	101	50	51	53	54
	Sous-Total 74 :	9 121	9 880	10 391	10 863	11 967	11 454	11 529	11 595
70	Produit des services de l'U STOM	347	491	463	448	400	422	460	488
70	Revenus de matériaux	284	788	975	573	700	584	598	608
013	Remboursements et rémunérations	104	19	83	39	43	44	45	46
75	Autres revenus dont Recyclerie	185	275	330	223	140	150	223	338
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	14	83	276	109	32	0	10	10
78	Reprise sur amort. & provisions	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opération d'ordre entre sections	173	173	179	179	179	179	179	179
002	Solde cumulé reporté								
	TOTAUX :	10 238	11 709	12 683	12 432	13 461	12 844	13 041	13 271
	Résultat de fonctionnement de l'année N	967	1 617	1 188	1 265	766	397	150	-72
	Solde d'exécution N	2 675	4 291	5 416	6 683	6 648	6 546	5 096	4 324
	FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	-61	0	-800	-500	-1 600	-700	-150

6- Prospective 2023-2027 INVEST: projection sans augmentation de la grille

SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	CA proj.2027
DEPENSES								
16	Emprunts et assimilés	304	310	316	323	330	288	293
16	Rembt capital nouveaux emprunts	0	0	0	0	0	27	75
204	Fonds de concours	0	0	0	0	0	0	0
	subventions Incorporelles	50	47	61	48	238	50	50
21	Immobilisations Corporelles	416	596	571	1 044	1 455	1 310	339
	sub en cours (Opérations en cours)	357	27	18	0	1 102	1 203	1 500
21	Immobilisations Opérations bio déchets	0	0	0	0	76	301	151
27	Cautions et emprunts	0	236	200	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections	173	173	179	179	179	179	179
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	0	0	0	0
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	0	0	122	0	0
	TOTAUX :	1 346	1 410	1 545	1 593	3 379	3 357	2 586
RECETTES								
13	Dotations et Fonds de réserve	0	91	61	0	800	0	0
16	emprunts et assimilés	20	256	0	0	700	700	900
23	remboursements sur redevues de garanties	0	0	0	0	0	0	0
040	Amortissements	720	773	1 550	944	863	1 000	1 000
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	46	22	200	0	0	0	0
021	Virt de la SF/ affectation de résultat en SI	0	0	0	800	500	1 600	700
	TOTAUX :	786	1 142	1 811	1 745	2 863	3 300	2 600
	Résultat d'investissement de l'année N	-559	-268	266	151	-515	-57	14
(après affectation du résultat N)								
	Résultat de fonctionnement de l'année N	967	1 617	1 188	1 265	766	397	150
	Résultat d'investissement de l'année N	-559	-268	266	151	-515	-57	14
	Résultat reporté N-1	1 088	529	261	527	0	41	-16
	Solde d'exécution N	72	13	7	0	41	-16	-2

Rbt K nouveaux emprunts

PPI

Affectation de résultats

Equilibre de la SI

5- Actualisation du Plan Pluriannuel d'investissements : déchèteries

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU ROB 2025									Rappel PPI 2024
SITES	R2023	Est2024	RAR	2025	2026	2027	TOTAL	COMMENTAIRES	
DECHETERIES									
Réhabilitation Saint Magne	57 801 €	26 626 €	1 102 122 €	17 800 €			1 204 349 €		1 050 000 €
Hauts de quai (Garde-corps...)	8 740 €	8 868 €	141 067 €	0 €	0 €	0 €	158 675 €		55 000 €
Saint Magne							0 €		
Pineuilh			40 019 €				40 019 €		
Gensac			30 263 €				30 263 €		
Rimons	8 740 €		14 186 €				22 926 €		
Sauveterre		6 918 €	21 188 €				28 106 €		
La Réole		1 950 €	35 411 €				37 361 €		
Bas de quai (Bastings, ...)	4 555 €	0 €	0 €	104 000 €	0 €	0 €	108 555 €		54 000 €
Pineuilh				10 000 €			10 000 €		
Gensac				10 000 €			10 000 €		
Rimons	2 278 €			10 000 €			12 278 €		
Sauveterre	2 278 €			10 000 €			12 278 €		
St magne				22 000 €			22 000 €		
La Réole				42 000 €			42 000 €		
Loges agents	0 €	0 €	16 920 €	205 200 €	0 €	0 €	222 120 €	Reconstructions intégrales	92 000 €
Pineuilh			6 000 €	97 600 €			103 600 €	Architravaux+Txw.T.C.E.	
Gensac			10 920 €	6 000 €			16 920 €		
Rimons							0 €		
Sauveterre							0 €		
St magne				10 000 €			10 000 €		
La Réole				91 600 €			91 600 €		
Plateformes, clôtures, portails	98 781 €	79 841 €	80 827 €	153 600 €	0 €	0 €	413 049 €		261 000 €
Pineuilh	1 555 €	22 051 €	37 992 €	35 900 €			97 498 €		
Gensac	52 660 €		21 547 €	25 900 €			100 107 €	Extension nouvelles REP	
Rimons	48 998 €	16 231 €	21 288 €	10 000 €			66 517 €		
Sauveterre	750 €	38 180 €		20 900 €			59 830 €		
La Réole	24 818 €	3 379 €		60 900 €			89 097 €		
La Réole : terrain 27.000 m²		3 040 €	20 070 €	16 890 €			40 000 €		50 000 €
Réfection réseaux d'eau		672 €	720 €	30 000 €			31 392 €		60 000 €
COM: divers + signalétique	41 884 €	36 937 €	60 000 €	9 000 €	0 €	0 €	147 821 €	Remplacement total en 2024-2025	110 000 €
Divers (containeurs,...)	6 558 €	7 220 €	26 083 €	57 900 €	20 000 €	20 000 €	137 761 €		88 000 €
Extension déchetterie La Réole				40 000 €			40 000 €	Étude en 2025-2026/Travaux de 2025-2026	600 000 €
TOTAL DECHETERIES	238 319 €	163 204 €	1 447 809 €	634 390 €	20 000 €	20 000 €	2 503 722 €		2 420 000 €

M. CHUCHE rappelle que le PPI 2024 s'établissait à 2.4 millions d'€ contre 2.5 millions pour 2025 dû au décalage de projet de la déchetterie de La Réole, la sécurisation des déchetteries, la pose de garde-corps, l'installation de conteneurs sécurisés et le renforcement de la sécurité en déchetterie.

5- Actualisation du Plan Pluriannuel d'investissements : Site de Massugas

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU ROB 2025									Rappel PPI 2024
SITES	R2023	Est2024	RAR	2025	2026	2027	TOTAL	COMMENTAIRES	
USINE DE MASSUGAS									
Parc: pelle							0 €		
Parc: chargeur		255 000 €					255 000 €		
Parc: broyeur ou cribleur	252 140 €	2 405 €					254 545 €		
Parc: minipelle				70 000 €			70 000 €		
Parc: Manitou/télesco			103 300 €				103 300 €		
Parc: Installations techniques	17 215 €	32 719 €		252 600 €		60 000 €	362 534 €	Complément RIA en 2027	
Parc: Bennes	111 460 €	31 151 €		34 000 €	33 000 €	33 000 €	242 611 €	Remplacement de 4/an (sur 60)	
Parc: matériels (dt Hytower,...)	21 005 €	62 052 €	6 897 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	149 954 €	Filets anti-pigeons (2024)	
TOTAL MASSUGAS	401 820 €	383 327 €	110 197 €	376 600 €	53 000 €	113 000 €	1 437 944 €		1 143 000 €
BUREAUX ADMINISTRATIF									
Batiments	50 705 €	27 084 €	4 548 €				82 337 €	Abandon projet/Maison COVED	
Aménagements	1 589 €	17 130 €	26 651 €	34 600 €	10 000 €	10 000 €	99 970 €		
Véhicules		6 900 €		0 €			6 900 €	VL et camions loués	
NTI+mobilier	40 255 €	36 194 €	8 462 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €	144 811 €		
TOTAL SITE ADMINISTRATIF	92 549 €	87 308 €	39 661 €	84 600 €	30 000 €	30 000 €	364 118 €		415 000 €

Pour le site de Massugas, une légère hausse est constatée dû au développement et à des installations techniques sur le parc.

5- Actualisation du Plan Pluriannuel d'investissements : Autres sites

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU ROB 2025								Rappel PPI 2024
SITES	R2023	Est 2024	RAR	2025	2026	2027	TOTAL	COMMENTAIRES
RECYCLERIES								
Site PESSAC	62 449 €	30 177 €	156 431 €	15 000 €	1 500 000 €		1 764 058 €	Travaux hors ERP
Site PINEUILH				500 000 €			500 000 €	Achat + travaux ERP
Site La REOLE				670 000 €			670 000 €	Achat + travaux ERP
Véhicules	40 178 €			0 €			40 178 €	
Matériel divers	12 256 €	29 423 €		0 €	10 000 €	10 000 €	51 679 €	Chariot élévateur en 2024
TOTAL RECYCLERIE	114 883 €	59 600 €	156 431 €	1 185 000 €	1 510 000 €	10 000 €	3 035 914 €	2 727 000 €
CONTENEURISATION								
Véhicules	40 178 €					30 000 €	70 178 €	
Conteneurs OM+CS	100 843 €	52 344 €	56 146 €	81 000 €	75 000 €	75 000 €	440 333 €	
BAV aériennes	64 836 €	75 333 €	163 396 €	85 500 €	85 500 €	85 500 €	560 065 €	Rp/act 60 BAV(2024) + 15 ilots/an
BAV enterrées				115 500 €	115 000 €	115 000 €	345 500 €	0 ilots en 2024 puis 5/an
TOTAL CONTENEURISATION	205 857 €	127 677 €	219 542 €	282 000 €	275 500 €	305 500 €	1 416 076 €	1 512 500 €
BIODECHETS								
Bornes collecte biodéchets			8 746 €	216 165 €	97 500 €	0 €	322 411 €	60 Bornes grutables et 7 CC1500
Composteurs collectifs	14 701 €		34 133 €	45 000 €	35 700 €		129 534 €	34u. type cétaine (sans toit)
Composteurs regroupés		11 587 €		8 000 €	7 440 €		27 027 €	Composteurs indiv. x3 (investis)
Matériel pour sites compostage	58 205 €		6 525 €	31 500 €	10 000 €	10 000 €	116 230 €	
TOTAL BIODECHETS	58 205 €	26 288 €	49 404 €	300 665 €	150 640 €	10 000 €	595 202 €	560 170 €
TOTAL GENERAL	1 091 632 €	847 404 €	2 023 044 €	2 863 255 €	2 089 140 €	488 500 €	9 352 976 €	8 777 670 €

Au total le PPI 2025 (9.4M€) est en augmentation de 0.575 M€ par rapport au PPI présenté en 2024 (8.8 M€).

M. CHUCHE présente l'évolution du fonds de roulement, le résultat 2027 en négatif et la capacité de désendettement.

7- Prospective 2023-2027 : projection sans augmentation de la grille



Evolution du FdR fin N sans augmentation de tarif				
(en K€)	FdR fin N-1	Résultat N	Affect. à la SI	FdR fin N
2023				5 883
2024	5 883	766	-500	6 149
2025	6 149	397	-1 600	4 946
2026	4 946	150	-700	4 396
2027	4 396	-72	-150	4 174
Consommation de FdR		1 241	-2 950	-1 709

Evolution des indicateurs:

- Le résultat 2027 négatif **-72K€**
- Marge Brute = **0,75 M€**
- FdR fin 2027 = **4,174 M€**
- Capacité de désendettement = **6,3 ans**

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour acter le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Résultat du vote :

Pour : 31 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

Point N°7 : Grille tarifaire 2025

Le Président souligne que les projections présentées précédemment démontrent un résultat négatif pour le prochain mandat et que son souhait est de laisser une bonne santé financière à la fin de son mandat.

Il précise que les résultats ne sont pas ceux attendus pour :

- Les tonnages d'ordures ménagères qui présentent une hausse en octobre,
- Des tonnages de tri qui augmentent, mais avec un taux de refus déplorable, dépassant les 30%
- Des tonnages de déchetteries importants,
- Un plan biodéchets qui n'avance pas comme souhaité.

La question de la collecte des biodéchets est à envisager en sachant que le SMICVAL a une plateforme et qu'un méthaniseur existe à Auros mais le traitement des biodéchets coûte plus cher que le traitement par enfouissement ou incinération.

Le Président précise que :

- Les subventions CITEO vont se voir appliquer des malus, à cause des refus
- La revente des matériaux est fluctuante,
- Le projet du photovoltaïque de Rimons pourrait coûter plus cher que prévu,
- La trésorerie n'est pas à confondre avec le résultat,
- Beaucoup d'investissements restent à réaliser,
- L'objectif de fin de mandat d'arriver à 8000 tonnes d'ordures ménagères n'est pas atteint car il est actuellement de 10 000 tonnes,
- La masse salariale est élevée. Les salaires sous la convention collective des déchets ont augmenté de 16% depuis 2020 et une prime d'ancienneté est accordée tous les deux ans,
- Les professionnels continuent de produire autant de déchets malgré la hausse des prix des apports.

Le Président propose à l'assemblée une hausse de 3 % de la grille tarifaire en 2025 sachant que le bureau a refusé cette augmentation (5 votes contre et 4 votes pour).

Le Président compte sur l'arrivée du directeur technique pour négocier avec les communes et les professionnels pour développer des actions adaptées au territoire et rappelle que le service communication et prévention a besoin d'un agent supplémentaire pour la sensibilisation de la population.

M. MIQUEU entend la prudence du Président mais est très défavorable à l'augmentation car les éléments financiers donnés sont très rassurants, donc les usagers ne comprendraient pas cette augmentation et lui-même ne saurait le justifier.

M. MAS évoque la baisse des levées passées de 18 à 15 et la refonte de la tarification des passages en déchetterie et s'interroge sur une éventuelle baisse des passages de 15 à 12.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas de dispositifs permettant aux usagers de se débarrasser de leurs biodéchets sur le territoire pour effectuer cette réforme du nombre de levées. La collecte ou les composteurs grutables sont envisagés.

Mme ALFONSO CHARIOL rejoint M. MIQUEU sur sa position concernant les résultats positifs et la bonne santé financière de l'USTOM. Effectivement une augmentation enverrait un mauvais signal aux usagers.

M. MICHEL souligne l'excellence des résultats présentés par M. CHUCHE qui démontrent un excédent cumulé et une perte de 72 000€ en fin de mandat mais précise que, certes, il y a des dépenses imprévues mais il y a aussi des recettes imprévues comme le montre la décision modificative votée ce jour à presque 1 million d'euros.

M. MONGET rappelle que les professionnels ont des obligations qu'ils ne respectent pas, auquel le Président répond que si les professionnels disparaissaient cela n'aurait pas un grand impact selon l'étude EODD.

Le Président propose aux délégués de passer au vote :

- Vote pour l'augmentation de la grille tarifaire 2025 de 3%.

Résultat du vote :

Pour : 03 voix
Contre : 24 voix
Abstention : 04 voix

- Le Comité Syndical, à la majorité, refuse l'augmentation de la grille tarifaire 2025 de 3%.

Le Président propose donc au vote, le maintien de la grille 2024 pour 2025.

- Vote pour le maintien de la grille tarifaire 2024 pour l'année 2025.

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 03 voix
Abstention : 01 voix

- Le Comité Syndical, à la majorité, valide le maintien de la grille tarifaire 2024 pour l'année 2025.

M. BOUDENS interroge le Président sur la possibilité de pouvoir voter pour une augmentation moindre soit en dessous de 3%.

Le Président l'informe que la projection du ROB 2024 prévoyait une augmentation de 3% par an sur 3 ans, que cette option ne peut être retenue, car non étudiée ;

M. MICHEL quitte le comité syndical.

- Nombre de présents : 24

Point N°8 : Grille tarifaire 2025 autre que la redevance incitative

Le Président présente la grille tarifaire 2025 autre que la redevance incitative ainsi que les modifications apportées entre 2024 et 2025.

Il propose aux délégués de passer au vote de la grille tarifaire 2025 autre que la redevance incitative.

Résultat du vote

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la grille tarifaire 2025 autre que la redevance incitative

Point N°9 : Convention de prêt de matériel « Nettoyons la nature »

Le Président présente la convention pour le prêt de matériel lors des opérations « nettoyons la nature »

Il propose aux délégués de passer au vote de la convention pour le prêt de matériel « Nettoyons la nature ».

Résultat du vote

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la convention telle que présentée.

Informations

Liste des décisions et arrêtés signés par le Président :

Rapport des arrêtés pris depuis le dernier comité :

- 2024-10-06 : Modification de l'acte constitutif de la régie d'Avance de l'USTOM
- 2024-10-07 : Délégation signature à Jean-François OLEWSKI

Rapport des décisions prises depuis le dernier comité :

- 2024-09-17 : Acceptation de la sous-traitance D2M au lot 1 du Marché T2024-001 (Titulaire : EUROVIA)
- 2024-09-18 : Signature marché FCS2024-002 - Chariot télescopique
- 2024-10-19 : Signature de l'avenant n°1 marché FCS2022-003 Location camion
- 2024-10-20 : Signature de l'avenant n°1 marché FCS2024-004 EPI
- 2024-11-21 : Acceptation de la sous-traitance COGNAC TP au lot 1 du Marché T2024-001 (Titulaire : EUROVIA)
- 2024-11-22 : Signature marché T2024-002 - Sécurisation quai

Date des assemblées de janvier à juillet 2025 :

Les dates des assemblées seront envoyées par mail à l'ensemble des délégués.

Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H30.

Le secrétaire,



François MAS

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD